

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 06 février 2024

Membres en exercice :

8

Présents : 6

Votants: 7

Date de la convocation: 30/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés: Eloi BOUILLARD par Achille HOURDÉ

Excusés: Marie-Claire ROQUES

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre BLÉTARD

Objet: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET 2024 - DE_2024_002

En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, le conseil municipal peut autoriser la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 ;

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

- **DECIDE** que le montant et l'affectation des crédits sont les suivants :

Nature	Crédits ouverts en 2023	Autorisation accordée (25%)
Chapitre 20		
202	10 000,00 €	2 500,00 €
203	92 312,89 €	23 078,22 €
Chapitre 21		
2131	44 276,00 €	11 069,00 €
2135	60 000,00 €	15 000,00 €
2152	11 000,00 €	2 750,00 €
2157	3 000,00 €	750,00 €
2158	1 776,00 €	444,00 €

SOUS PREFECTURE DE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/02/2024
077-217702356-20240206-DE_2024_002-DE

Chapitre 23		
231	601 700,00 €	150 425,00 €

- **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BLÉTARD



Le Maire
Achille HOURDÉ

